

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00548

Numéro SIREN : 326 465 689

Nom ou dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2018 sous le numéro de dépôt 40

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

4 rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE
www.greffe-tc-chalonsursaone.fr
contact@greffe-tc-chalonsursaone.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon
Bâtiment B
71380 Saint-Marcel

V/REF : YVL/NDO
N/REF : 2014 B 548 / 2018-B-40

Le greffier du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône certifie qu'il a reçu le 08/01/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/08/2017.

Concernant la société

AGM AUDIT LEGAL
Société par actions simplifiée
3 avenue de Chalon
Bâtiment B
71380 Saint-Marcel

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-40 le 08/01/2018

R.C.S. CHALON SUR SAONE 326 465 689 (2014 B 548)

Fait à CHALON SUR SAONE le 08/01/2018,

LE GREFFIER



AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2017



Commissaires aux comptes

3, avenue de Chalon - Bât. B - 71380 SAINT MARCEL

Tél. 03 85 44 64 20 - Fax 03 85 44 64 29

E-mail : agmauditlegal@agmaudit.com

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	4 095	3 629	466	
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	18 244	11 587	6 657	8 328
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 330		5 330	5 305
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	70 660	15 216	55 444	56 623
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 000		5 000	7 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	92 936		92 936	96 532
Fournisseurs débiteurs	15 369		15 369	46 920
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 058		5 058	3 721
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 656		1 656	10 210
Autres créances	2 154		2 154	3 480
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 280		6 280	60
Charges constatées d'avance	16 831		16 831	15 904
TOTAL ACTIF CIRCULANT	145 284		145 284	183 826
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	215 944	15 216	200 728	240 449

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	19 136	15 533
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	5 010	3 603
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	75 296	70 286
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	2 247	8 911
<i>Découverts et concours bancaires</i>	28 207	4 923
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	30 455	13 834
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		5 987
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 992	62 910
<i>Personnel</i>	32 196	27 152
<i>Organismes sociaux</i>	30 663	30 090
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	18 857	29 043
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 269	1 148
Dettes fiscales et sociales	82 985	87 433
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	125 432	170 164
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	200 728	240 449

SAS AGM AUDIT LEGAL

Compte de résultat

	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois	du 01/09/15 au 31/08/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	610 897	565 351	45 546	8,06
Production stockée	-2 000	-2 000		
Autres produits	6 114	4 234	1 880	44,40
Total	615 012	567 586	47 426	8,36
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	356 771	322 322	34 449	10,69
Total	356 771	322 322	34 449	10,69
MARGE SUR M/SES & MAT	258 241	245 264	12 977	5,29
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	8 750	7 620	1 130	14,84
Salaires et Traitements	163 256	153 280	9 976	6,51
Charges sociales	68 225	66 681	1 544	2,32
Amortissements et provisions	7 999	10 458	-2 459	-23,51
Autres charges	39	5	34	696,71
Total	248 269	238 043	10 225	4,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 972	7 221	2 752	38,11
Charges financières	3 632	3 353	279	8,34
Résultat financier	-3 632	-3 353	-279	8,34
RESULTAT COURANT	6 340	3 868	2 472	63,92
Charges exceptionnelles	538		538	
Résultat exceptionnel	-538		-538	
Impôts sur les bénéfices	792	265	527	198,87
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 010	3 603	1 407	39,07

ANNEXES

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 200 728 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 010 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 323 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

SAS AGM AUDIT LEGAL



Règles et méthodes comptables

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 670	4 095	2 670	4 095
Immobilisations incorporelles	45 661	4 095	2 670	47 086
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 612	2 699		16 312
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 545	2 699		18 244
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 305	26		5 330
Immobilisations financières	5 305	26		5 330
ACTIF IMMOBILISE	66 510	6 820	2 670	70 660

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 095	2 699	26	6 820
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 095	2 699	26	6 820
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	2 670			2 670
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	2 670			2 670

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2017
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 670	3 629	2 670	3 629
Immobilisations incorporelles	2 670	3 629	2 670	3 629
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	709	386		1 095
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 508	3 984		10 492
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 217	4 371		11 587
ACTIF IMMOBILISE	9 887	7 999	2 670	15 216

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 139 335 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 330		5 330
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	92 936	92 936	
Autres	24 238	24 238	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 831	16 831	
Total	139 335	134 004	5 330
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	41 891
Fournisseurs - RRR à obtenir	12 000
Etat - produits à recevoir	2 154
Total	56 045

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 125 432 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	28 207	28 207		
- à plus de 1 an à l'origine	2 247	2 247		
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 992	11 992		
Dettes fiscales et sociales	82 985	82 985		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	125 432	125 432		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 664			
(**) Dont envers les associés				

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 594
Autres chges de pers. à payer	18 538
Personnel - autres charges à payer	13 658
Charges sociales s/congés à payer	8 157
Charges sociales - charges à payer	6 010
Etat - autres charges à payer	1 269
Total	49 226

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	16 831		
Total	16 831		

SAS AGM AUDIT LEGAL



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Patrice CHAUPRADE
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Limoges

S.A.S. AGM AUDIT LEGAL

3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL

Exercice clos le 31 août 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Au Président de la SAS AGM AUDIT LEGAL

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 28 février 2014, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AGM AUDIT LEGAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Yrieix la Perche, le 4 décembre 2017



Le Commissaire aux Comptes
Patrice CHAUPRADE

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	4 095	3 629	466	
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	18 244	11 587	6 657	8 328
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 330		5 330	5 305
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	70 660	15 216	55 444	56 623
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 000		5 000	7 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	92 936		92 936	96 532
Fournisseurs débiteurs	15 369		15 369	46 920
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 058		5 058	3 721
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 656		1 656	10 210
Autres créances	2 154		2 154	3 480
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 280		6 280	60
Charges constatées d'avance	16 831		16 831	15 904
TOTAL ACTIF CIRCULANT	145 284		145 284	183 826
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	215 944	15 216	200 728	240 449

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	19 136	15 533
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	5 010	3 603
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	75 296	70 286
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	2 247	8 911
<i>Découverts et concours bancaires</i>	28 207	4 923
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	30 455	13 834
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		5 987
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 992	62 910
<i>Personnel</i>	32 196	27 152
<i>Organismes sociaux</i>	30 663	30 090
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	18 857	29 043
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 269	1 148
Dettes fiscales et sociales	82 985	87 433
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	125 432	170 164
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	200 728	240 449

SAS AGM AUDIT LEGAL

Compte de résultat

	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois	du 01/09/15 au 31/08/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	610 897	565 351	45 546	8,06
Production stockée	-2 000	-2 000		
Autres produits	6 114	4 234	1 880	44,40
Total	615 012	567 586	47 426	8,36
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	356 771	322 322	34 449	10,69
Total	356 771	322 322	34 449	10,69
MARGE SUR M/SES & MAT	258 241	245 264	12 977	5,29
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	8 750	7 620	1 130	14,84
Salaires et Traitements	163 256	153 280	9 976	6,51
Charges sociales	68 225	66 681	1 544	2,32
Amortissements et provisions	7 999	10 458	-2 459	-23,51
Autres charges	39	5	34	696,71
Total	248 269	238 043	10 225	4,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 972	7 221	2 752	38,11
Charges financières	3 632	3 353	279	8,34
Résultat financier	-3 632	-3 353	-279	8,34
RESULTAT COURANT	6 340	3 868	2 472	63,92
Charges exceptionnelles	538		538	
Résultat exceptionnel	-538		-538	
Impôts sur les bénéfices	792	265	527	198,87
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 010	3 603	1 407	39,07

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 200 728 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 5 010 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 323 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation



SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 670	4 095	2 670	4 095
Immobilisations incorporelles	45 661	4 095	2 670	47 086
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 612	2 699		16 312
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 545	2 699		18 244
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 305	26		5 330
Immobilisations financières	5 305	26		5 330
ACTIF IMMOBILISE	66 510	6 820	2 670	70 660

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 095	2 699	26	6 820
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 095	2 699	26	6 820
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	2 670			2 670
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	2 670			2 670

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2017
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 670	3 629	2 670	3 629
Immobilisations incorporelles	2 670	3 629	2 670	3 629
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	709	386		1 095
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 508	3 984		10 492
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 217	4 371		11 587
ACTIF IMMOBILISE	9 887	7 999	2 670	15 216

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 139 335 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 330		5 330
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	92 936	92 936	
Autres	24 238	24 238	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 831	16 831	
Total	139 335	134 004	5 330
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	41 891
Fournisseurs - RRR à obtenir	12 000
Etat - produits à recevoir	2 154
Total	56 045

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 125 432 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	28 207	28 207		
- à plus de 1 an à l'origine	2 247	2 247		
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 992	11 992		
Dettes fiscales et sociales	82 985	82 985		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	125 432	125 432		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 664			
(**) Dont envers les associés				

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 594
Autres chges de pers. à payer	18 538
Personnel - autres charges à payer	13 658
Charges sociales s/congés à payer	8 157
Charges sociales - charges à payer	6 010
Etat - autres charges à payer	1 269
Total	49 226

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	16 831		
Total	16 831		

SAS AGM AUDIT LEGAL

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



AGM AUDIT LEGAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL (Saône et Loire)

326 465 689 RCS CHALON SUR SAONE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
et le vingt-deux décembre, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 6 décembre 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société Y.L. AUDIT, représentée par son représentant légal Monsieur Yves LLOBELL, préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2 999 actions sur les 3 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que Monsieur Patrice CHAUPRADE, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 7 décembre 2017, est excusé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2017,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017,
- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 266 euros. En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2017, s'élevant à 5 010 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 5 010 €

- La totalité au poste Autres Réserves : 5 010 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2016

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/08/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/08/2014

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	10.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte des opérations intervenues entre la société AGM AUDIT LEGAL et la société Y.L. AUDIT, présidente de la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.



**Le Président
Y.L. AUDIT
Représentée par Yves Llobell**

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2017

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2017, s'élevant à 5 010 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **5 010 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **5 010 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2016

- Dividende global distribué : 0.00 €

soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/08/2015

- Dividende global distribué : 0.00 €

soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/08/2014

- Dividende global distribué : 30 000.00 €

soit, par titre : 10.00 €



Certifié conforme

Le Président

Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2017

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2017, s'élevant à 5 010 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **5 010 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **5 010 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2016

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

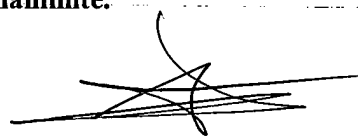
Exercice : 31/08/2015

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/08/2014

- Dividende global distribué : 30 000.00 €
soit, par titre : 10.00 €

Cette résolution, mise aux-voix, est adoptée à l'unanimité.



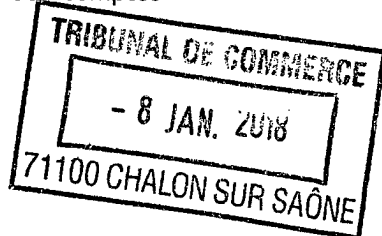
Certifié conforme

Le Président

Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell

Commissaires aux comptes



Greffé du Tribunal de Commerce
4 rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE

Saint Marcel, le 4 janvier 2018

Objet : SAS AGM AUDIT LEGAL
N. Réf. : YVL/NDO

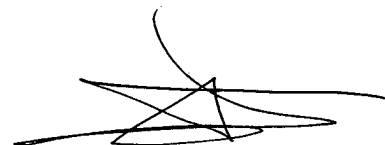
Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants:

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 août 2017,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le rapport du commissaire aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,48 € en règlement de cette formalité. Nous vous remercions de nous transmettre, à notre cabinet, le récépissé de dépôt ainsi que la facture acquittée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves LLOBELL agissant en tant que gérant de
la société YL AUDIT, Présidente de la SAS AGM
AUDIT LEGAL